

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 26  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA)

**Était absent excusé** :

Monsieur DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/108

**Objet : Assujettissement à la Taxe sur la Valeur ajoutée pour le Bail de la bonne Auberge et les encarts publicitaires du Bulletin Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du Trésor Public l'ont sollicité afin de régulariser l'immatriculation de la Commune à la taxe sur la valeur ajoutée pour le loyer de la Bonne Auberge et pour les encarts publicitaires du bulletin municipal, conformément aux articles 256 et 257 du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur ajoutée pour le Bail de la bonne Auberge et les encarts publicitaires du Bulletin Municipal.

#### Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- D'adopter l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur ajoutée pour le Bail de la bonne Auberge et les encarts publicitaires du Bulletin Municipal.

*Pour copie conforme,*

**Le Maire,  
Marc PÉRE**

- Transmis le - 8 NOV. 2018  
- Affiché le - 8 NOV. 2018

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFFÉ

